

PAT DU FINISTERE

Porteur

Conseil départemental du Finistère

Contact technique

Mélanie Siche

Territoire

Département du Finistère

Finistère (29) – Bretagne

277 communes, 911 735 habitants

21 EPCI

Direction de l'Agriculture, de l'Aménagement, de l'Eau et de l'Environnement

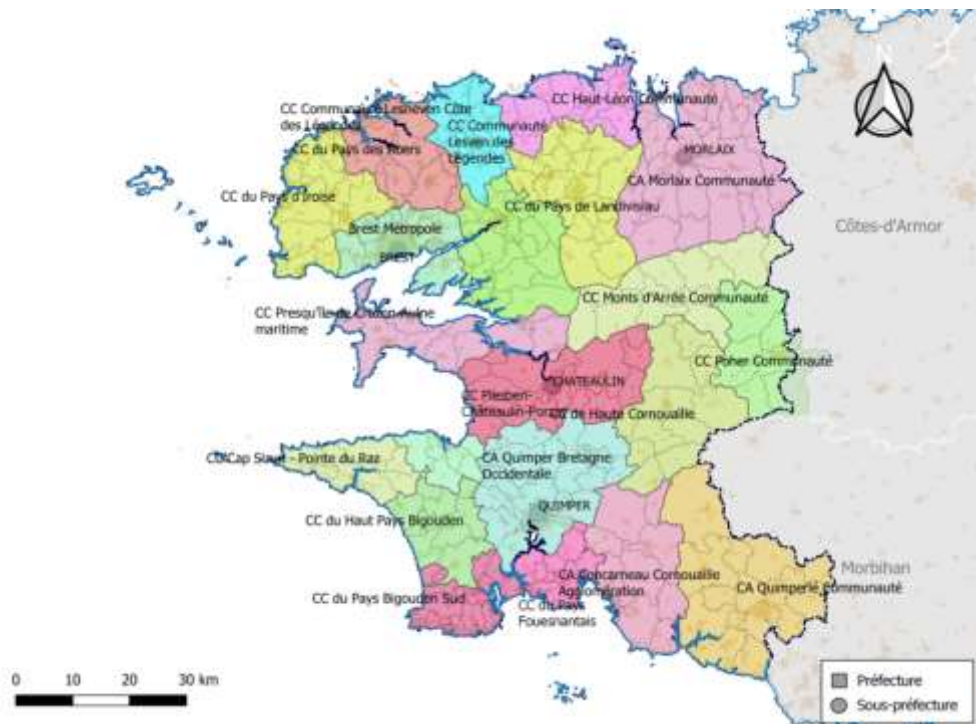
Conseil départemental du Finistère

02 98 76 23 42

Dates des entretiens

23 septembre 2019 et 11 juin 2021

Melanie.SICHE@finistere.fr



(Source : Wikimedia 2019)

TYPOLOGIE

PAT de type systémique

Gouvernance interne d'élus

La typologie des PAT est fondée sur le croisement de la transversalité du projet (prise en compte d'un ou plusieurs secteurs d'action publique¹) et de sa contribution annoncée à la prise en compte de la transition, particulièrement de ses enjeux environnementaux. Elle comprend deux grands types et quatre sous-types : les PAT agri-alimentaires (soit générique, soit de transition), les PAT systémiques (soit générique, soit de transition).

La typologie de la gouvernance distingue quatre grands types de gouvernance : gouvernance interne (élus politiques seul et/ou techniciens seuls), gouvernance agri-alimentaire (cogestion élus/profession agricole : elle est qualifiée de « fermée » quand elle ne concerne que la chambre d'agriculture, et de « ouverte » lorsqu'elle intègre aussi les organisations de l'agriculture paysanne), gouvernance multi-acteurs (présence d'acteurs de plusieurs secteurs d'action).

CONTEXTE TERRITORIAL

Le département du Finistère est un territoire excentré de 900 000 habitants. Il compte 279 communes, la majorité sont des petites communes rurales et il a deux grands pôles urbains : Brest et Quimper.

Les questions agricole et maritime sont très prégnantes sur le territoire, importantes dans l'histoire (tout le monde vient du milieu agricole) et dans l'économie du territoire.

Le Finistère est sur de nombreux podiums en matière agricole et maritime : il est le premier port de pêche côtière, il a une très importante production laitière et porcine et une zone de légumière dans sa partie nord.

Il a de nombreuses industries agroalimentaires de renom (surtout à vocation exportatrice : nationale et internationale) et un important maillage de PME / PMI avec des marques emblématiques.

Le syndicalisme agricole y est très puissant notamment au nord du département ainsi que les coopératives agricoles légumières qui ont notamment été à l'initiative de la naissance de la Brittany Ferries.

¹ Selon le RnPAT, six secteurs d'action identifiés : économie alimentaire, culturel et gastronomie, nutrition-santé, accessibilité sociale, environnement, urbanisme et aménagement

ACTION PUBLIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE AVANT L'ENGAGEMENT DANS LE PAT

L'Assemblée départementale a été renouvelée en 2015. La moitié des élus ont changé et le président ne se représentait pas. Cette assemblée départementale nouvelle s'inscrit dans la poursuite des travaux engagés lors de la précédente mandature mais en souhaitant développer et se baser sur un nouveau projet.

En 2015-2016 a eu lieu l'élaboration du nouveau projet de mandature qui a été validé en juin 2016. Ce projet et sa feuille de route englobent tous les champs d'actions du Conseil Départemental. Il est composé de 5 projets emblématiques

1. Dimension pôle jeunesse
2. Usages du numérique
3. Accès aux droits
4. Le PAT
5. Egalité hommes/femmes

L'ELABORATION DU PAT

LA DEMARCHE

Le PAT a émergé dès 2015 dans un contexte de crise agricole avec la volonté d'appréhender les questions alimentaires par une démarche globale forte et créer un collectif autour des questions d'alimentation. Ces jalons et orientations ont été posés dès 2016.

En 2016 Bruno Lemen a été nommé chef de projet. Directement rattaché au sein de la Direction Générale, il était en charge des sujets innovations/Développement durable. Il n'est affilié directement à aucune direction pour favoriser la transversalité.

Entre septembre et novembre 2016, il a rédigé une première feuille de route et proposition de méthodologie pour avancer sur le PAT, préciser les intentions et les premières actions à mettre en œuvre.

En novembre 2016 a eu lieu une réunion de présentation de la feuille de route à plusieurs acteurs du territoire : associations de consommateurs jusqu'aux intermédiaires, chambres consulaires, acteurs économiques... entre 30 et 50 acteurs participants qui sont désormais membres du comité des partenaires. Cette feuille de route collective se décompose en 5 grands défis :

- Connaître les dynamiques alimentaires territoriales
- Informer, sensibiliser les consommateurs pour les rendre acteurs de leur choix
- Se fédérer, travailler ensemble
- Favoriser l'alimentation pour tous et issue du territoire
- Conforter l'alimentation comme vecteur de lien social

En janvier 2017 cette feuille de route est validée et déclinée en plan d'action opérationnel pour constituer un cadre commun de travail, avec comme premier travail, la réalisation d'un diagnostic pour identifier les grands enjeux du territoire.

En octobre 2017, ont eu lieu les premières Assises de l'alimentation au sein du Conseil départemental avec présentation de la feuille de route, du cadre de travail commun et l'appel à contribution, à devenir acteur du PAT. Ces assises ont été reprogrammées annuellement jusqu'en 2021 et constitué un moment important d'interconnaissance.

Entre novembre 2017 et mars 2018, dans le cadre du diagnostic, un questionnaire a été administré à tous les finistériens sous l'impulsion de Brest Métropole et du Pays de Cornouaille (pour leur propre PAT). L'enquête a été portée par l'association Au goût du jour (avec le laboratoire UBO, UBS, LEGO) et a recueilli 1200 réponses ; a donné des informations sur les attentes des habitants.

Il n'y a pas eu de déclinaison de la feuille de route en actions opérationnelles avant 2021. L'idée du PAT du Finistère est de constituer une dynamique globale ; un cadre de travail collectif pour enclencher « une dynamique de territoire », l'enjeu étant que chacun devienne acteur de cette démarche : n'importe quel acteur peut inscrire sa/ses démarche/s dans cette feuille de route globale du PAT.

L'ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Le PAT est l'un des 5 projets emblématiques du Conseil départemental. Il est porté par un « groupe projet » au sein du Conseil Départemental, par la « Commission Insertion, Emploi, Développement, Attractivité ».

L'élaboration du PAT a été lancée par Bruno Lemen qui était également à la Direction Générale des Services. Son temps a fluctué en fonction de l'évolution du PAT.

Bruno Lemen a été secondé pendant environ 2-3 ans entre mi-2018 et mi-2020 par Laetitia Lecoq sur l'ingénierie, l'animation du PAT, la coordination des Assises et le travail avec les publics précaires.

Clémence Pétilon, est chargée de l'animation du projet départemental et du projet alimentaire de territoire. Elle est à mi-temps sur le PAT mais en fonction des périodes ce temps peut varier : en début 2021 elle est environ à 80%-100% sur le PAT, mais prévoit de baisser le temps qu'elle consacre au projet à autour de 30% quand celui-ci sera stabilisé. Elle fait partie de la Direction Générale des Services - Mission à l'Animation, Coordination et Innovation (MACI). Elle est arrivée en début juin 2020.

Le temps dédié est donc en moyenne d'un demi Equivalent Temps Plein depuis le lancement de la démarche mais avec de fortes fluctuations. Il n'inclut pas tout le travail mené sur les actions par les collègues des différents services en interne, actions qui s'inscrivent directement dans le PAT.

L'élu référent d'origine était Stéphane Péron, rattaché au 1^{er} Vice-Président. Il a été remplacé en février 2019 par le 1^{er} Vice-Président, Michaël Quernez, en charge des sujets « insertion, économie, emploi et attractivité », il travaille en étroite coordination avec Florence Kahn, élue référente Agrilocal et Marc Labbé, référent précarité alimentaire.

LA GOUVERNANCE DE L'ELABORATION DU PAT

Le pilotage du projet est assuré en interne entre les élus référents, le groupe de travail et le chef de projet.

Il y a eu la mise en place d'une équipe projet en interne du Conseil Départemental avec des collègues de multiples services : agriculture/foncier ; collèges ; mer ; CEDAS (action sociale). Cette équipe correspond au Comité Technique du projet.

Le Comité des partenaires est une instance collégiale où sont partagées des orientations simples et des informations, des projets : il y a des propositions de projets à mettre en œuvre en petits groupes etc.

Le comité des partenaires se réunit 2 à 3 fois par an, il fait remonter des projets sur lesquels les partenaires veulent travailler, mais n'a pas de moyens financiers dédiés.

LA COMMUNICATION

Les habitants et les citoyens sont régulièrement informés de l'avancée du PAT via les publications du Conseil Départemental.

Un outil cartographique a été mis en place sur le site du Conseil départemental pour recenser les dynamiques alimentaires locales ; tous les partenaires veulent conserver cet outil.

Quatre éditions des Assises départementales de l'alimentation se sont tenues au second semestre entre 2017 et 2021 et ont permis une bonne visibilité du PAT.

LE FINANCEMENT

Le financement du poste de chef de projet (0,5 ETP) assurant l'animation du PAT est assurée en interne en grande partie.

En mars 2017, le Département est lauréat national de l'appel à projet du programme national pour l'alimentation et va pouvoir ainsi financer la démarche d'élaboration (diagnostic, concertation, mise en réseau avec les assises).

Il y a la recherche de financements externe, notamment au niveau européen.

LE PAT

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le diagnostic a été réalisé de janvier à juin 2017 sous la forme d'ateliers ouvert à tous les acteurs issus du Comité des partenaires. Il y a une synthèse de 4 pages pour chacun des thèmes. Les ateliers étaient organisés en 3 temps (pour chacun des thèmes) : De quoi parle-t'on ? quel est le sujet ? Partage collectif de connaissances ? Quels sont les enjeux pour le territoire sur ce thème

Le choix qui a été fait est de travailler sur 12 thèmes (finalement ce sont 10 thèmes qui ont été retenus) :

- Consommation des finistériens
- Consommation avec focus sur les publics en situation de précarité

- Agriculture et pêche
- SIQO sur le territoire
- Consommation foncière
- Distribution, circuits de distribution et e-commerce
- RHD
- Pratiques de la restauration
- Dynamiques territoriales
- Information sensibilisation

LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action opérationnel du PAT adopté en mars 2017 est composé de 3 objectifs et 20 propositions opérationnelles déclinant ces objectifs d'élaboration du PAT sur la période 2016–2021. Les 3 objectifs sont les suivants :

- Objectif 1 : Construire collectivement les conditions d'engagement dans la démarche
- Objectif 2 : Partager la connaissance, former et informer sur les questions alimentaires
- Objectif 3 : Fédérer les acteurs du territoire, structurer et suivre un plan d'action pluriannuel

Cette période a été tournée autour de l'interconnaissance entre les partenaires et l'organisation de la maîtrise d'ouvrage qui a lancé ses propres actions en interne : on peut notamment mentionner Agrilocal, projet incubé au sein du PAT différentes actions en restauration collective et sur la précarité alimentaire.

LA MISE EN ŒUVRE DU PAT

L'ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Le 7 juin 2021 le Conseil départemental adopte à l'unanimité par délibération la feuille de route 2021-2026 du Projet alimentaire de territoire finistérien et autorise :

- **Le dépôt du dossier de demande de financements au titre de la mesure 13 « Partenariat État-collectivités au service des PAT » du plan France relance ;**
- **Le lancement des démarches nécessaires à la consommation des crédits obtenus à ce titre dans les délais impartis (marchés, recrutements) ;**
- **L'engagement d'une démarche de labellisation « PAT de niveau 2 » auprès des services de l'État.**

La gouvernance de mise en œuvre est ainsi confirmée :

« Il est proposé d'élargir le cercle du « Comité des partenaires » du PAT à **de nouvelles forces-vives** [En annexe un tableau des partenaires existant et des propositions d'élargissement distinguant entre partenaires : institutionnels (3->7), des collectivités et assimilés (10->16), des filières (15->17), de la société civile (6->11), des opérateurs de l'aide alimentaire (1->12) : passage de 35 à 63 partenaires]. En particulier, les associations caritatives qui assurent la distribution quotidienne de l'aide

alimentaire et les communes ou intercommunalités ayant présenté leur candidature aux derniers appels à projets du Programme National de l'Alimentation.

Au-delà de cette instance, le Conseil départemental proposera des pistes de collaboration concrètes à ses partenaires : co-construction d'une **cellule d'assistance technique pour accompagner les démarches territorialisées de transition alimentaire**, campagne d'information grand public mutualisée sur les enjeux de l'alimentation, valorisation de l'identité culinaire finistérienne et notamment des produits de la pêche, partage d'expériences dans le cadre de projets européens, ... Des réunions de travail avec les partenaires permettront d'affiner ces propositions et de vérifier l'éligibilité de dépenses au plan France relance. » (Délibération 7 juin 2021).

LES ACTIONS EN COURS OU REALISEES

La feuille de route 2021-2026 pour un « PAT saison 2 » opérationnel ainsi validée se décline en trois orientations stratégiques :

1. *Lutter contre la précarité alimentaire*

Trois objectifs déclinent cette orientation :

- **Rendre l'aide alimentaire plus lisible et réduire les inégalités territoriales**
- **Renforcer l'accompagnement des publics précaires vers le bien-manger**
- **Diversifier l'approvisionnement en produits frais et locaux pour les plus démunis**

Le déploiement d'une « boîte à outils » partenariale est visé pour un accompagnement social global des publics sur les enjeux de l'alimentation :

- **Diffuser informations et connaissances** à travers l'élaboration d'une cartographie collaborative.
- **Former** à la nutrition-santé, **sensibiliser** aux préjugés et **outiller les** travailleurs sociaux et les bénévoles du secteur caritatif qui délivrent l'aide alimentaire.
- **Susciter l'échange de bonnes pratiques et faciliter les coopérations** entre travailleurs sociaux et entre associations par la mise en place d'espaces réguliers de dialogue.
- **Veiller à l'équité d'accès à l'aide alimentaire** sur le territoire par l'instauration de commissions thématiques et partenariales à l'échelle de chacun des Pays dans le cadre des nouvelles conférences territoriales d'insertion et de cohésion sociale (CTICS).
- **Valoriser les dons alimentaires de qualité et de proximité et les dispositifs alternatifs aux aides directes** (paniers fraîcheur, ...).

Le développement du volet lutte contre la précarité alimentaire du PAT suppose une animation territoriale forte qui justifie l'inscription du recrutement d'un agent contractuel, à l'appui du chef de PAT. Il est décidé d'inscrire ce moyen supplémentaire au dossier de financement déposé autitre de la mesure 13 du plan France relance.

2. *Vers un service public du « bien manger »*

Trois objectifs déclinent cette orientation :

- **Accompagner la montée en qualité des repas en restauration collective publique**
- **Eduquer les collégiens au « bien-manger »**
- **S'appuyer sur la restauration collective pour soutenir la structuration des filières en circuit-court**

Différentes mesures permettront de renforcer l'éducation à l'alimentation et d'appuyer les collèges publics du territoire dans l'atteinte des objectifs de la loi EGALIM :

- **Généralisation des opérations « Food Acteur » et « Fruits à la récré »** à l'ensemble des collèges.
- **Augmentation continue de la part de produits frais, bio et locaux dans les menus.**
- **Accompagnement extérieur pour réduire le gaspillage alimentaire.**
- **Identification de solutions alternatives au plastique.**
- **Information sur les repas végétariens hebdomadaires.**

L'expérience acquise par le Conseil départemental dans le cadre de la restauration collective des collèges pourra être utile au secteur médico-social, des échanges et expérimentations seront expérimentés en ce sens.

Les actions éligibles seront présentées au financement du plan France relance.

3. Une approche intégrée des politiques de l'alimentation à l'échelle du Finistère

Trois objectifs déclinent cette orientation :

- **Créer les conditions d'une mise en réseau d'une grande diversité d'acteurs**
- **Structurer une offre d'ingénierie accessible sur le territoire en termes d'appui aux PAT**
- **Animer les liens inter-PAT à l'échelle du Finistère et veiller aux synergies**

Sur ces trois objectifs, on retrouve les actions en lien avec la gouvernance de mise en œuvre du PAT (cf « Evolution de la gouvernance » plus haut).

EVALUATION

Le Conseil départemental visait une évaluation interne en fin d'année 2019 et une matrice a été mise en place mais non utilisée. Une remise à plat est prévue à partir de 2022. Une évaluation de certaines action interne a déjà été réalisée comme Agrilocal et la restauration collective.

L'ARTICULATION DU PAT

AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS DE POLITIQUE PUBLIQUE

Toutes les actions, les schémas, les orientations du Conseil départemental sont prises dans le respect des 5 grands projets emblématiques du Conseil départemental.

Les nouvelles politiques doivent percoler avec le PAT.

COOPERATION ENTRE TERRITOIRES

Il n'y a pas de concurrence territoriale. Le PAT du Finistère s'inscrit lui-même dans la feuille de route de la Région : Breizh'Alim. L'idée n'est pas une superposition de démarche mais bien une articulation et l'enjeu est de mettre tout le monde en mouvement, de créer des synergies. Le PAT finistérien est actif dans le réseau des PAT Bretons animé par la DRAAF et l'ADEME Bretagne.

La nouvelle feuille de route (2021 – 2026), dans son troisième objectif, insiste sur le rôle du Département dans la mise en réseau des PAT et l'animation de réseau entre les PAT infra-départementaux. 9 PAT sont identifiés à différentes échelles : Métropole de Brest, PNR d'Armorique, 1 commune, 5-6 intercommunalités, ...

ENSEIGNEMENTS

BENEFICES ET REUSSITES

Interconnaissance des acteurs travaillant sur l'alimentation dans le Finistère est un acquis de la première saison du PAT et plus particulièrement en ce qui concerne ceux spécialisés sur la précarité alimentaire, compétence du département.

DIFFICULTES ET FREINS

Les freins sont autour de l'opérationnalité des actions partenariales, qui, à la différence des actions internes (autour de la précarité, de la restauration collective,...) n'ont pas encore débuté et marquent une impatience des partenaires. Ils sont aussi sur l'accompagnement au changement et la gestion des temporalités, entre temps politiques et temps techniques.

COMMENTAIRES ONPAT

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.finistere.fr/Le-Conseil-departemental/Le-projet-de-partemental/Le-projet-alimentaire-de-territoire>



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

